

**Compte rendu de la réunion du Comité de pilotage « Schéma des carrières »
organisée par la DREAL de Picardie
le 11 juillet 2012**

Participants et excusés:

Collège 1 : État

Préfecture de Picardie :

- M. DELPUECH, Préfet

DDT de l'Aisne :

- Thomas BOSSUYT, Chef bureau Environnement, excusé
- David LECOQC

DDT de l'Oise :

- Philippe GUILLARD, Directeur Départemental des Territoires
- Mireille AUREGAN - DDT/SEEF, responsable du bureau de l'environnement

DDTM de la Somme :

- Nicolas ANGIBAUD, Responsable du Bureau de Planification, service urbanisme

DREAL Picardie :

- Philippe CARON, Directeur
- Jean-Marie DEMAGNY, Directeur Adjoint
- Luc DAUCHEZ, Chef du Service Déplacement Infra Transport
- Christine POIRIE, Adjointe au chef du Service Nature, Eau et Paysage
- Nadia FAURE, Chef du Service de prévention des risques industriels
- Ludovic DEMOL, Responsable de la Division des risques chroniques

Collège 2 : Élus

Conseil régional de Picardie :

- François VEILLERETTE, Vice-président
en charge de l'environnement, de l'alimentation et de la santé
- Hélène BRAULT, Direction de l'Environnement –
Chargée de mission Patrimoine Naturel
- Anne SIRON, Chargée de mission

Conseil général de l'Aisne :

- Yves DAUDIGNY, Président, excusé
- Lucie MATHIEU-COUSAERT, service Aménagement rural DATEDD, excusée
- Sabine CORCY, excusée
- Christophe ANANIE

Conseil général de l'Oise :

Conseil général de la Somme :

- Christian MANABLE, Président, excusé
- Pierre LINEATTE
- Jean Jacques STOTER
- Roland CARON - Directeur de la modernisation des infrastructures
- Corinne VASSALLI - Directrice de l'environnement

Union des maires de l'Aisne :

- Hugues PAVIE, trésorier
- M. VASSELLE, Président

Union des maires de l'Oise :

- Anne-Marie DUMOULIN, Maire de WARLUIS
- M. MACUDZINSKI, Maire de St-Maximin

Union des maires de la Somme :

Collège 3 : Associations et personnes qualifiées

Conservatoire d'espaces naturels de Picardie :

- Francis MEUNIER, Directeur adjoint

Association « Le Rôle des genêts » :

- Evangelix RALLI, Secrétaire de l'association

ROSO – Regroupement des organismes de sauvegarde de l'Oise :

- Paulette ROSIUS

Parc naturel régional Oise Pays de France :

- Sylvie CAPRON, Directrice
- Véronique BOZZO, Chargée de mission

Chambre d'Agriculture de l'Aisne :

- Hugues PAVIE

Chambre d'Agriculture de l'Oise :

- M. LIPPENS

Chambre d'Agriculture de la Somme :

- M. ROGUET, Président

Propriétaires forestiers sylviculteurs de l'Oise

Collège 4 : Professionnels

Unicem Picardie :

- Michel HIRSCH, Président
- Dominique HUCHER
- Franck CHOUVET
- Loïc TRAVERSE
- Daphna GOLDSTEIN
- Ludovic LEGAY
- Christian CHÂTEAU (Pierre De Cappy)
- Mathieu LAIR et Fabien RECORD (Imerys toiture)

Invités Permanents

BRGM :

- Daniel MATON, Directeur régional du service géologique régional de Picardie

CETE Nord-Picardie :

- François FILIOR, excusé

Conseil économique et social régional :

- Serge CAMINC, Président, excusé et M. MORTIER

Observatoire Régional des Transports :

- Christine BRUNEL, excusée

Cellule Economique Régionale :

- Virginie FORMENTEL-DIEU, chargée de mission

Invités

Communauté de Communes de la Plaine d'Estrées :

- Marcel FOUET, Président, Maire de Chevrières

Agglomération de la Région de Compiègne :

- Jean-Noël GUESNIER - Maire de CHOISY-AU-BAC
- Armelle GORGUES – chargée de Mission SCOT

Syndicat Mixte Baie de Somme :

- Thierry BIZET, représentant M. BUISINE

Agglomération du BEAUVAISIS :

- Gérard HEDIN, vice Président
- Stéphane DELABRE, directeur aménagement et développement
- Jean-Pierre RODRIGUEZ

Communauté de Communes de la Plaine d'Estrées :

- Marcel FOUET, Président, Maire de Chevrières

Agglomération de la Région de Compiègne :

- Jean-Noël GUESNIER - Maire de CHOISY-AU-BAC
- Armelle GORGUES – chargée de Mission SCOT

CCI Littoral Normand Picard :

- Thierry CASTELL

CCI T. Oise :

- Tony MENARD

Sté Oscar Savreux :

- Olivier LECOEUR

Sté SPRIR :

- Arnaud LAHAINE

Sté Carrelage de Saint Samson :

- Thomas et Guillaume ALGLAVE

Sté ALKERN Nord :

- Stéphane TRANIER, directeur industriel

Sté Screg Nord Picardie :

- Marilyne COURTENS

S.A. Paul Sergeant Amiens :

- Alain SERGEANT

M. DELPUECH, (préfet de Région) introduit la réunion en rappelant son souhait d'une approche harmonieuse et concertée du schéma des carrières, sur le territoire régional et tenant compte également des besoins des régions périphériques dont l'Île-de-France. Il faut concilier mobilisation d'une ressource économique avec respect de l'environnement, dans une logique de développement durable et d'anticipation. Il note la difficulté éventuelle de faire comprendre aux riverains la nécessité de certaines extensions. Par ailleurs, il souhaite que le travail mené soit le reflet d'une synthèse comprise et admise par tous.

M. CARON (DREAL), présente cette réunion comme décisive, avant la réappropriation par les CDNPS du travail régional et l'engagement de la procédure officielle d'approbation. Il rappelle qu'une première version projet du schéma a été diffusée pour être retravaillée et permettre, avant la fin de l'été, d'arriver à une version opérationnelle.

Il enchaîne sur l'approbation du procès-verbal de la dernière réunion (5 octobre 2011).

Mme RALLI (Association Rôle des genêts) relève qu'en première page du PV un lien est fait entre les carrières et le projet de logements sociaux, ce qui consiste à accepter le fait que ces logements doivent se réaliser avec des granulats alluvionnaires.

M. DELPUECH lui rappelle que la question est de savoir si le PV reflète ce que les intervenants ont dit et de recueillir les remarques, sans reprendre le débat de fond.

M. HIRSCH (président de l'UNICEM) rappelle avoir attiré l'attention, par courrier, sur le fait que les éléments portés à connaissance par le BRGM étaient approximatifs.

M. DELPUECH lui demande s'il souhaite que l'intervention qu'il avait faite à ce sujet figure au PV.

M. HIRSCH souhaite que cela soit le cas, dans le chapitre de présentation du BRGM, page 8, de manière plus précise.

M. CARON propose d'approuver le PV du 5 octobre en relevant dans le PV de ce jour (11 juillet), que « l'UNICEM fait observer le caractère encore approximatif des données du BRGM » et rappelle qu'il l'avait déjà fait remarqué le 5 octobre 2011. Le COPIL donne son accord.

Le PV du 5 octobre est donc approuvé, M. CARON introduit le point suivant de la réunion consistant en un rappel de la procédure réglementaire de révision des schémas départementaux.

M. DEMAGNY (DREAL) commente les vues 11 à 32 de la présentation jointe au présent compte-rendu, en annexe. Ces vues reprennent la structure de la version projet du schéma et quelques unes de ses conclusions et orientations. M. DEMAGNY propose ensuite d'évoquer les points importants du document pour réagir.

M. CARON précise n'avoir reçu, depuis l'envoi du projet de schéma, que des remarques de l'UNICEM. Il est proposé aux autres membres de faire leurs remarques progressivement.

M. HIRSCH estime que la conclusion du point 1.2 est inadaptée (« *le fait que le suivi régulier [du précédent schéma] n'a pas été mené constitue un signe d'absence de difficulté majeure à assurer l'approvisionnement des territoires en granulats, tout en préservant les principaux enjeux environnementaux* »). En effet, plus de 40% des besoins sont satisfaits par des bassins de production situés à plus de 100 km. On ne peut donc dire qu'il n'y a pas de difficulté majeure.

M. CARON admet que le paragraphe doit être réécrit pour intégrer cette remarque. Il s'agirait plutôt de dire que, malgré le constat de la régression de la part d'approvisionnement de la Picardie par la région elle-même, un dispositif de suivi n'a pas été mis en place.

M. HIRSCH rappelle que le constat de la dépendance de territoires picards dans ce domaine n'est pas nouveau et y ajoute son coût social.

M. HUCHER (UNICEM) exprime son désaccord estimant que, s'il n'a pas été jugé utile d'examiner la situation dramatique constatée depuis de nombreuses années, pour autant des alertes ont été données à ce sujet. Il constate que, depuis 1998, des contraintes font qu'il n'est plus possible de répondre aux besoins des territoires. La proposition de formulation ne lui semble donc pas satisfaisante car elle pourrait suggérer une absence de problème. Il rappelle avoir alerté fréquemment sur les difficultés, en demandant de mettre en œuvre des mesures pour y remédier.

M. DELPUECH estime qu'il existe un accord sur la nécessité d'un suivi qui peut être réalisé régulièrement dans les commissions compétentes.

M. HUCHER rappelle que les rédacteurs de 1998 avaient proposé la mise en place d'un observatoire pour examiner toutes les problématiques rencontrées sur les territoires, mais qu'il n'a pas été mis en place. Les travaux n'ont pas été suivis d'effets, ce qui explique cette situation. Il insiste sur l'intérêt de tels observatoires qui permettent d'anticiper sur l'évolution des approvisionnements.

M. DELPUECH se dit favorable à la création informelle d'un observatoire notant que l'essentiel est qu'il fonctionne dans une logique de gouvernance intégrant l'ensemble des parties prenantes.

Mme RALLI rappelle que l'objectif du schéma précédent était justement de ne pas utiliser les granulats alluvionnaires, mais d'importer des roches calcaires dures pour ne pas abîmer le milieu naturel. Elle ajoute qu'une partie de la production de granulats est exportée vers l'Île-de-France. Elle insiste sur ce lien avec le bassin parisien.

M. CARON rappelle que cette question a déjà été soulevée plusieurs fois lors des COPIL précédents et que le débat a eu lieu. Le but est maintenant de rédiger concrètement le schéma. Il conclut la réflexion sur le point 1.2 en retenant qu'il faudra arrêter le paragraphe à « force est de constater que ce suivi régulier n'a pas été mené ».

Il passe ensuite au point 2.1.2 sur les ressources disponibles.

M. HIRSCH estime que c'est le souci – depuis déjà de nombreuses années - d'économies et de protection de la ressource naturelle qui a conduit les carriers à développer des plateformes de réception des produits recyclés issus du BTP et les routiers à développer, in situ, le traitement des matériaux.

M. CARON lui propose de faire parvenir à la DREAL une proposition de rédaction.

M. DELPUECH conclut que l'encadré actuel sera enrichi de l'information apportée par Monsieur HIRSCH.

M. HIRSCH explique qu'il souhaite que le document soit pédagogique, compréhensible par les élus et le public, sans erreur d'interprétation possible. Il ne faut donc pas laisser imaginer que ce serait parce que les distances s'allongent que la Région a pensé à recycler les matériaux.

M. CARON propose d'ajouter les précisions apportées par M. HIRSCH.

M. HIRSCH souhaite dénoncer l'amalgame parfois effectué entre les matériaux nobles, non nobles, calcaires, etc. En effet, certains peuvent imaginer que les calcaires durs n'existant pas dans les départements picards, il était naturel de les faire venir. Ainsi souhaite-t-il que soient précisés en détail les divers matériaux disponibles dans l'Aisne.

M. CARON reprend la phrase concernée : « *le département de l'Aisne présente des ressources diversifiées en matériaux, parfois en grands volumes* » où il faudrait ajouter le détail des matériaux. Il en est de même pour l'Oise et la Somme. Il ajoute que M. HIRSCH propose de remplacer la phrase « *La particularité notable du département de la Somme est sa pauvreté en diversité de matériaux* » par « *Le département de la Somme présente des ressources assez diversifiées en matériaux mais mal réparties géographiquement* ».

M. HIRSCH insiste par ailleurs, concernant un passage évoquant la nécessité d'une gestion rigoureuse des matériaux, sur le fait que celle-ci existe depuis longtemps.

Il est proposé d'indiquer en remplacement que la gestion « continue de s'imposer ».

M. HIRSCH précise que les ressources en silex sont situées à l'ouest plutôt qu'au sud-ouest et qu'il préférerait que soit indiqué que le département de la Somme a une façade maritime et donc un potentiel de granulats marins exploitables, nuanciant le fait que cette ressource soit la solution parfaite, du fait de contraintes d'exploitation.

Un membre du comité de pilotage souligne que ce document présente des pistes de réflexion et n'a été communiqué que le 25 juin dans sa forme à commenter. Il propose qu'un temps supplémentaire soit accordé pour examiner l'ensemble des points, d'autant que certaines personnes ne sont pas présentes et que l'on se concentre, en premier lieu, sur le fond.

Mme RALLI souhaite savoir si les 360 millions de mètres cubes pour la vallée de l'Oise évoqués concernent les gisements théoriques ou les gisements aisément accessibles.

M. CARON confirme que cette remarque concerne le fond et souhaite aussi que l'on se limite à ce type de remarque pour la réunion du jour.

M. DELPUECH demande confirmation que tout le monde a reçu le document de travail.

Mme RALLI précise avoir eu des difficultés pour consulter les cartes et déplore les délais trop courts pour les étudier.

M. DELPUECH propose donc de laisser un temps suffisant à l'ensemble des participants pour travailler sur le document et fournir des contributions écrites qui seront partagées entre tous, avant une nouvelle réunion. Il ne souhaite pas qu'en commission départementale une nouvelle réécriture s'opère et que tout ce travail soit repris. Deux mois de plus pourraient, permettre de gagner peut-être six mois par la suite. Il espère une appropriation collective de ce document qui a une valeur juridique.

M. ROGUET rappelle que les stockages réalisés dans les champs s'expliquent par les terres en moins disponibles pour l'agriculture. Il souhaite que le canal Seine Nord Europe soit également pris en compte par le schéma.

M. DELPUECH confirme l'intérêt de cette prise en compte. Il s'excuse par ailleurs de devoir quitter la réunion. Il se dit également favorable à une autre réunion régionale, indiquant qu'il relaiera le message auprès des préfets, pour que le travail départemental s'enchaîne de manière fluide.

M. DEMOL répond à Mme RALLI que la ressource brute évoquée provient des premières études réalisées par le BRGM. En revanche, il précise que la dernière étude portant sur les granulats alluvionnaires ne prenait pas en compte les ressources trop difficilement accessibles, comme précisé aux chapitre 2 et 2.13.

M. HIRSCH trouve la question de Mme RALLI révélatrice. Elle a travaillé sur le sujet depuis longtemps et est pourtant surprise par les millions de mètres cubes de ressources évoqués. Il souhaite que soit clairement diffusé le fait que ces volumes sont théoriques.

M. DEMOL rappelle que les chiffres concernent désormais la ressource accessible.

M. MATON (BRGM) distingue la ressource brute géologique de la ressource disponible et de la ressource exploitable. Il précise que cette distinction devrait être rappelée en préambule.

M. VEILLERETTE (Vice-président du Conseil Régional) se dit en accord avec les propos du Préfet concernant la méthode. Il exprime sa gêne concernant l'expression « la bonne gestion de la ressource disponible », se demandant si l'objectif est réellement de gérer la ressource disponible dans le temps et pas de mettre cette réflexion en perspective avec d'autres problématiques, pour équilibrer les différentes préoccupations.

M. MORTIER (Conseil économique social et environnemental) considère aussi que les ressources « disponibles » ne sont pas « renouvelables ». Il souhaite savoir s'il est prévu de mettre en réserve des gisements, sachant que le schéma doit durer dans le temps, pour les générations futures.

M. CARON prend en compte les remarques sur les volumes disponibles pour la reformulation. Il s'interroge sur l'intérêt de rappeler la notion d'équilibre entre objectifs pluriels dans la partie ressources du document.

M. CASTELL (CCI littoral Normand-Picard) évoque le potentiel des granulats marins pour indiquer, en tant que gestionnaire du port du Tréport, que ces granulats ne sont pas si aisés à exploiter. D'autre part, concernant l'utilisation et la balance emploi ressources, le document laisse penser qu'une fois l'objectif du précédent schéma d'une diminution de 50% des matériaux alluvionnaires est atteint, « l'équilibre » serait correct. Il lui semble nécessaire de rentrer dans le détail, matériau par matériau, zone par zone, pour être fidèle à la réalité, bien plus contrastée. Les données présentées – notamment dans la partie 4.2 - sont selon lui trop globales.

M. DEMOL relève que le document rappelle par la suite que la situation n'est pas homogène.

M. CASTELL considère qu'il ne s'agit là que d'une nuance.

M. HIRSCH estime que ce chapitre est fondamental et que les non initiés peuvent considérer, au regard des volumes « disponibles » présentés dans le document, qu'il n'y a pas de problèmes. Il souhaite que les conclusions du groupe de travail approvisionnement, qui constatait une dépendance inacceptable, soient reprises. Il considère qu'il faut avoir le courage de dire que la situation est catastrophique afin d'inciter à trouver des solutions pour préserver l'avenir. Le schéma des carrières doit conduire les élus à identifier leurs besoins, et à ne pas geler, aux travers des documents d'urbanisme, la ressource. Il cite la stratégie nationale pour la gestion durable des granulats terrestres et marins du ministère de l'écologie et du développement durable. Il confirme enfin la nécessité de raisonner bassin par bassin et de favoriser les approvisionnements de proximité, avec des bassins de production à proximité de bassins de consommation.

M. CARON comprend, tout en souhaitant que de situations particulières ne soit pas déduite une conclusion générale. Il ajoute que la logique de proximité a déjà permis de trouver des solutions sur l'aval d'Amiens et d'en proposer à côté de Beauvais. Les bassins présentant des difficultés potentielles sont désormais bien identifiés. Il rappelle que le schéma n'a pas vocation à apporter lui-même les solutions dans toutes situations. Il rend possible. Il confirme en revanche l'intérêt de porter le message évoqué par M. HIRSCH auprès des élus comme en est déjà convenu le COPIL.

Deux interventions par des membres du COPIL se succèdent :

L'une incite à analyser le bilan entrant sortant par type de matériau, qui montre que sont importés majoritairement des calcaires et exportés principalement des alluvionnaires. Il

pense qu'il faut intégrer que les gisements de la région auront des contraintes liées à l'environnement. Il ajoute que le principe de proximité ne peut s'appliquer qu'en conjonction avec d'autres principes, notamment le respect de l'environnement.

L'autre s'interroge sur le fait de savoir si le schéma régional ne doit pas rester à son échelle, globale, et que l'échelle locale soit traitée au niveau de chaque département. Il est estimé qu'il ne faut pas « faire tout le travail » pour les départements. Ceux-ci doivent pouvoir encore prendre des décisions et intégrer leurs spécificités.

M. CARON rappelle les souhaits d'harmonisation régionale évoqués par le Préfet en début de réunion, même si les CDNPS pourront préciser des éléments. Cependant, une formulation satisfaisante pour tous et compréhensible par tous doit être trouvée pour le chapitre 4.2, intégrant les remarques.

Mme DUMOULIN (Maire de WARLUIS) se déclare fermement opposée à l'interdiction des carrières dans les zones à dominante humide, celles-ci n'ayant pas d'existence juridique. Elle cite un exemple de carrière sur sa commune et souhaite sa préservation.

M. DEMAGNY rappelle que cette question a été évoquée dans plusieurs réunions. Une proposition est que, dans la zone de Beauvais, les carrières déjà autorisées aient la possibilité de poursuivre leur exploitation (extension). C'est un exemple d'aménagement possible du principe général d'éviter les carrières dans les secteurs de croisement de ZDH et ZNIEFF de type 1.

Il confirme, par ailleurs, que les SDAGE ne prescrivent pas d'interdiction dans les zones à dominante humide. Néanmoins, si on croise zones à dominante humide avec les ZNIEFF de type 1, on identifie directement des zones à très forte valeur écologique qui doivent être préservées. Elles sont potentiellement des ZHIEP où figurent des espèces protégées, une biodiversité remarquable et des zones humides stratégiques pour la gestion de l'eau, qu'il faut protéger.

M. VEILLERETTE se dit particulièrement sensible à la cohérence des différents schémas régionaux à gérer. Dans le schéma de cohérence écologique, les ZNIEFF constituent des « cœurs de nature », zones de richesse écologique remarquable. Il estime donc que les zones évoquées sont particulièrement importantes.

M. CARON confirme que lors de la dernière réunion un accord n'a pas été trouvé sur la question de savoir si le croisement zone à dominante humide-ZNIEFF de type 1 est ou non en zone rouge dans le projet de schéma, zones où le schéma recommandera d'éviter d'ouvrir des carrières.

M. DEMAGNY ajoute qu'avec ces dispositions seraient en réalité gelées très peu de ressources accessibles.

M. HIRSCH dénonce le discours qui consiste à dire que seule une faible part du volume de ressources est concernée, car cela peut conduire à geler 90% du territoire du département. Il appelle à rester raisonnable, rappelant la « dangerosité » du passage qui cite le BRGM et les millions de mètres cubes de ressources. Il souhaite que ce type d'arguments ne soit plus employé. De même, il dénonce l'argument selon lequel il n'y aurait pas de besoin sur Amiens car aucune demande d'autorisation n'a été présentée. Si aucun dossier n'a été déposé c'est parce qu'il est d'ores et déjà impossible d'obtenir l'autorisation de carrières dans la zone, à quelques exceptions près.

Il précise, également, qu'une demande d'ouverture de carrière représente 10 à 15 années de travail, en prenant en compte les contraintes urbanistiques, environnementales, avec une étude d'impact qui tient compte du classement de la zone, et de tous les problèmes.

Il estime que le schéma ne doit pas ajouter de nouvelles interdictions mais rappeler celles qui s'imposent, en rappelant notamment ce qu'est le SDAGE.

Selon lui, de nouvelles zones d'interdiction seraient même dangereuses pour le département. Il rappelle que le carrier a l'obligation de déterminer si la zone concernée est humide ou non. Il rappelle également la définition des ZHIEP pour déplorer, à nouveau, la prise en compte de « confettis » qui bloquent des zones entières.

M. DEMAGNY lui répond en précisant que le SDAGE Seine Normandie interdit l'exploitation de carrières dans les ZHIEP. Le projet de schéma tel que proposé invite ainsi à ne pas perdre de temps en recherche là où le croisement zone à dominante humide - ZNIEFF de type 1 aboutit nécessairement à des zones humides et, à 90%, à une ZHIEP.

M. CARON dit ne pas comprendre la position de M. HIRSCH car les raisons qui empêchent l'installation de carrières ne sont pas seulement environnementales et qu'on ne discute là que d'une petite partie du territoire la plus sensible. Il ajoute que les règles strictes sont récentes et ne sont donc pas les causes de la dépendance de l'Oise.

Par ailleurs, si une part considérable de la ressource identifiée semblait gelée par les cartographies proposées, un autre raisonnement aurait été suivi. Il ajoute que des ressources existent, hors des zones rouges, et que la logique suivie n'est pas aussi radicale que celle décrite par M. HIRSCH, avec des confettis qui gèlent des zones très importantes. Une solution peut être de constater dans le texte le désaccord. Une solution consensuelle via le zonage aurait cependant beaucoup plus de poids tant vis-à-vis des élus que des agents de l'Etat qui instruisent les dossiers.

M. VEILLERETTE estime que M. HIRSCH fait une erreur stratégique et d'image pour sa profession alors qu'il avait l'occasion, dans le cadre du schéma, de montrer une capacité à réaliser des avancées.

M. HIRSCH rappelle avoir reçu le travail sur le réaménagement des carrières, selon lequel une dizaine de carrières devenaient des espaces ZNIEFF, ce qui démontre, selon lui, leur capacité à créer des espaces de biodiversité. Il n'y a donc pas, selon lui, incompatibilité entre carrières et ZNIEFF. Il ajoute que les études d'impact sont là pour mesurer les impacts.

Un intervenant signale la superposition des réglementations et des contraintes en France, estimant que les nouvelles zones rouges pourraient avoir pour effet que les régions limitrophes pourraient s'inspirer de cette démarche, avec des conséquences plus vastes, ce qui peut être dommageable. D'autre part, certains maires seront avisés des contraintes et des possibilités, tandis que d'autres interpréteront de manière trop stricte certaines recommandations, ce qui rendra plus complexe le développement économique.

M. RECORD (Société Imerys) revient sur l'argumentation selon laquelle, seules de faibles ressources seraient gelées. Il indique qu'en ce qui concerne l'extraction d'argile pour la terre cuite, de par la nature argileuse et imperméable des sous-sols, certains gisements sont systématiquement sur zones humides, ce qui est problématique pour une société comme Imerys.

M. CARON tient à le rassurer en indiquant que très peu de zones rouges liées à ce croisement en zone à dominante humide - ZNIEFF de type 1 auraient un impact sur les ressources minérales que vise la société Imerys. Il ajoute que la DREAL cherche à être réaliste dans son approche et à ne pas conduire à geler une ressource dans en avoir au préalable analyser toutes les conséquences. Il ajoute que, selon lui, ses collègues des autres régions et leurs interlocuteurs institutionnels agiront avec discernement.

M. HEDIN (vice-président de l'agglomération du Beauvaisis) a mis en place un PLH pour l'agglomération du BEAUVAISIS avant un SCOT. Des discussions avec les maires ont

montré la difficulté d'avancer sur un document d'urbanisme opposable aux tiers, le SCOT, par rapport au PLU, sachant que le DOG est opposable au PLU. Le maire doit persuader son conseil municipal de l'intérêt pour la commune de prévoir des zones pour les extractions de granulats, tout en préservant l'environnement. Il demande donc l'aide de l'Etat concernant l'arrivée du schéma. Il rappelle aussi que des extractions peuvent permettre de belles réalisations, tout en préservant l'environnement.

Il indique également que les ZNIEFF ont été mises en place par l'Etat et les Régions sans concertation. Il souhaite donc que la démarche mise en place soit plus proche de la réalité. A M. DEMAGNY qui lui demande ce qu'il attend de la DREAL, il répond qu'il souhaiterait des orientations sur les décisions et prescriptions à venir, pour orienter les PLU et alléger les décisions à prendre dans les communes concernées.

M. DEMAGNY confirme que les schémas des carrières ne sont pas opposables actuellement aux documents d'urbanisme, et qu'il faut réfléchir à la manière dont les élus peuvent les prendre en compte dans ces documents. Il ajoute que sera porté à l'attention des élus, systématiquement, dans le porter à connaissance, le fait que le schéma des carrières est favorable à l'extraction de granulats dans certaines zones. De même, il en sera tenu compte au moment des évaluations environnementales.

M. MENARD (CCI de l'Oise) réagit aux propos d'Imerys, pour indiquer que la perception du projet de schéma peut être négative si le maintien de la ressource n'est pas garanti, pour ces entreprises, au regard des coûts qu'elles assument. Il indique, par ailleurs, que la fermeture programmée des carrières en Ile-de-France induirait un recours au canal Seine Nord pour acheminer les granulats de Belgique et d'Europe du Nord et, en proximité, un recours aux ressources de l'Oise. Ce qui peut accentuer les déséquilibres.

M. CARON rappelle avoir des relations avec la DRIEE d'Ile-de-France et ne croit pas que le schéma des carrières d'Ile-de-France prévoit d'avoir recours à des importations massives de Belgique. Les exportations se réalisent plutôt de l'Aisne vers l'Ile-de-France. Malgré le Grand Paris, les besoins ne devraient pas exploser. La problématique semble plutôt celle de l'organisation de la proximité, avec une augmentation du recyclage.

M. MENARD se dit prêt à fournir des documents.

M. DEMAGNY ajoute que l'Ile-de-France mise sur des importations de granulats marins de Normandie et sur une augmentation importante des matériaux issus du recyclage.

M. MEUNIER (Conservatoire des espaces naturels de Picardie) souhaite des précisions concernant les exceptions qui pourraient être faites aux croisements des zones ZDH - ZNIEFF 1.

M. DEMAGNY indique que la proposition actuelle de la DREAL est qu'il soit possible de déroger au principe général de ne pas ouvrir de carrière dans ces zones lorsqu'il s'agit de poursuivre l'exploitation (extension de carrière) et pas pour de nouvelles carrières.

M. CARON cite le passage concernant le renouvellement d'autorisation pour préciser qu'il concerne une emprise au sol qui a déjà été autorisée, même si elle n'a pas été exploitée effectivement.

M. ANGIBAUD (DDTM de la Somme) rappelle tout l'intérêt stratégique du schéma. Comme pour tout schéma validé par le préfet, celui-ci peut, à l'occasion de l'élaboration des documents d'urbanisme, porter à connaissance le schéma. Concernant l'arrêt de projet de documents d'urbanisme, l'Etat veille aussi à la prise en compte du schéma.

M. HUCHER estime que les évaluations réalisées par le BRGM, reprises pour évaluer la ressource accessible sont tout à fait théoriques. Compte tenu de la forte incertitude concernant la puissance du gisement, il lui semble difficile de tirer des conclusions sur le potentiel d'exploitation. Un travail plus approfondi avec des spécialistes devra être mené sur l'exploitation économique de ces gisements. Pour lui, les informations données ne constituent pas une connaissance extrême du sous-sol - qui est pourtant nécessaire - avant d'élaborer des cartographies qui, placées en annexes, seront opposables – ce qu'a rappelé le Conseil d'Etat.

M. CARON lui répond qu'on ne connaît certes jamais suffisamment la réalité mais que c'est à la demande de l'UNICEM que l'aide du BRGM a été sollicitée. Il considère que le niveau de connaissance que procure l'étude constitue une avancée et qu'elle est suffisante pour pouvoir raisonner à l'échelle de schémas départementaux. La ressource évaluée n'est effectivement pas totalement disponible mais vu les volumes identifiés la ressource qui restera disponible permettra une activité compatible avec les besoins identifiés à ce stade. Il pense avoir atteint un point d'équilibre même s'il rappelle le désaccord portant sur la définition des zones rouges avec UNICEM.

Il rappelle avoir intégré l'enjeu pédagogique de compréhension du schéma et les différentes remarques exposées durant la réunion.

M. HUCHER rappelle que le but n'est pas de « faire plaisir » aux carriers mais de répondre à la demande d'un territoire. Le fait de faire figurer dans la proposition de dérogation l'extension d'une carrière existante ne répond pas suffisamment selon lui à la problématique.

M. DEMAGNY rappelle que le sujet de la vallée de la Bresle est sensible depuis longtemps. Il rappelle que ses collègues de Haute-Normandie sont en train de prendre la décision de préserver tous les petits fleuves côtiers.

M. CARON ajoute que ces cours d'eau ont une fonction écologique, concernant les espèces de poissons, qui est capitale.

M. ROGUET (président de la chambre d'agriculture de la Somme) déplore le nombre de contraintes mises en place. Il déplore également le non entretien de 12 hectares dans la vallée ; il souhaite des arguments précis concernant la fonction écologique dans la vallée. Il prévoit des conflits si des explications ne sont pas données.

M. DEMAGNY rappelle la qualité des frayères dans la zone, qui ont été cartographiées.

M. CASTEL se présente comme représentant de l'économie dans cette vallée. Il rappelle que cette vallée est dans la partie la plus au nord de la Haute-Normandie et la plus à l'ouest de la Picardie. Il rappelle également qu'elle regroupe 1330 entreprises. Il redoute la stérilisation de tout développement sur la vallée. A certains qui avaient indiqué, lors d'une réunion, qu'il fallait préserver le brochet, il répondait qu'en cherchant les alluvions en mer cela menaçait la sole. Il reconnaît la nécessité de préserver de nombreuses choses mais pense que l'espèce humaine doit également être préservée et que, à cet égard, le développement économique est aussi important.

M. CARON lui répond n'avoir jamais opposé la sole au brochet et discerne une forme de caricature de ses propos.

M. VEILLERETTE refuse de tomber dans la caricature qui oppose, de manière complètement formelle l'économie au respect de normes environnementales. Aujourd'hui, il faut, selon lui, réaliser du développement industriel ou agricole tout en préservant des

ressources en biodiversité. Il rappelle les menaces évoquées par le sommet de la terre récemment. Il cite également les plans Grenelle. Il faut, pour lui, aller au-delà des caricatures passées. Il confirme l'intérêt de la remarque de M. HEDIN sur le besoin de logement social mais considère qu'il serait possible de substituer à une partie des matériaux d'origine alluvionnaire, des matériaux renouvelables. Les collectivités ont une responsabilité en la matière. Il distingue même des champs de développement pour l'agriculture non alimentaire dans ce domaine. Il répète qu'il refuse les oppositions binaires du passé.

M. HUCHER confirme que la vallée de la Bresle constitue un réel bassin de vie avec des consommateurs qui répondent à la volonté de développer ce territoire. Aujourd'hui, le fait de décider de classer la vallée en « rouge » va paralyser la capacité à approvisionner ce territoire et à le développer. Il dit ne pas tolérer d'entendre que l'activité granulat n'existera plus et que les besoins ne seront donc plus satisfaits. Concernant la cohérence entre la Normandie et la Picardie, il rappelle que la vallée est retirée de l'approche normande car les gisements sont aujourd'hui du côté picard. Il confirme que la Normandie a décidé de ne plus exploiter de carrières dans les rivières dites côtières mais que cela est aisé, de ce fait, pour la Normandie. La logique picarde ne doit, selon lui, pas s'aligner sur cette approche, sachant qu'un consensus avait été atteint dans le cadre du SDAGE pour sauvegarder la matière première nécessaire au développement de la vallée. Il redoute une destruction de ce territoire.

M. CARON conclut la discussion en rappelant être prêt à une certaine ouverture de façon à tenir compte, comme dans la vallée de la Somme, de situations particulières, mais seulement s'il y a une volonté d'aboutir.

Il constate que le nombre de problèmes de fond encore à régler est faible.

Il confirme que seront prises en compte les différentes remarques reçues.

Il précise que le schéma ne concerne que l'activité de carrière et pas l'agriculture et assure que jamais personne n'a suggéré qu'il fallait mettre la vallée de la Bresle en friche. Il rappelle que la démarche de révision des schémas départementaux de carrières est guidée par la volonté de trouver l'équilibre entre préservation de compétitivité et préservation de l'environnement. Il évoque également le fait que, si des lois assez contraignantes ont été votées dans les années 2000 pour mieux protéger l'environnement, c'est sans doute que cette dimension avait été négligée jusqu'à présent et cite l'exemple des zones humides.

Il répète sa volonté de continuer à trouver des matériaux pour approvisionner l'économie et le développement urbain dans la région sans perdre de vue le risque qui pèse sur les ressources pour les générations futures. Il réaffirme aussi que des solutions ont progressivement été trouvées à l'occasion de ce travail sur les carrières. Il regrette que des solutions ne soient pas trouvées sur quelques sujets et précise que dans ce cas le constat en sera fait dans le projet de schéma.

Un représentant de l'UNICEM indique estimer avoir mené son travail de manière remarquable et avoir prouvé qu'il était possible d'avoir une activité industrielle tout en satisfaisant la préservation de l'environnement. Il dit être l'un des acteurs majeurs de la compensation des dégâts causés par son exploitation. La disparition de biodiversité et d'espaces humides évoquée ne doit pas, selon lui, être attribuée aux industriels producteurs de granulats satisfaisant les besoins de la population. Il croit être le seul industriel du domaine à avoir signé la stratégie sur la préservation de la biodiversité du ministère de l'environnement. Il est désolé de constater dans certains documents que le travail de la profession est si peu récompensé et valorisé.

Il confirme le désaccord sur les chevauchements de zones évoqués et estime qu'un travail de cartographie peut être poursuivi pour réussir à se comprendre et limiter le risque de dégât en termes de perte de réserves exploitables.

Il évoque ensuite le cas d'école qui ferait du département de l'Oise le bon élève, avec la diminution de la production des alluvionnaires. Or il relève que cette situation est possible en

important 1,6 million de tonnes par la route, ce qui, selon lui, est dramatique. Il ne pense pas que ce soit ainsi que le schéma conciliera les différents intérêts dans les années à venir.

M. CARON ne pense pas avoir critiqué les carriers. Il confirme que des études ont montré qu'après une période de destruction du cadre naturel une période de recréation du milieu se met en place. Il ajoute savoir que le métier de carrier a beaucoup progressé dans le domaine de la réhabilitation dans la période récente. Il reconnaît aussi avoir cependant distingué les zones propices à des cycles de recréation de valeur écologique d'autres zones où il ne sera jamais possible de revenir au point de départ. D'autre part, même en recréant des milieux à forte valeur écologique, l'accumulation des impacts peut parfois mettre la nappe à nu et créer d'autres difficultés.

Il rappelle sa démarche de transparence, en ayant présenté les cartographies et les signes d'ouverture déjà réalisés, avec la possibilité d'exception sur certaines zones. Il rappelle que la plupart des problèmes soulevés au départ ont été résolus et souhaite pouvoir poursuivre la discussion sur le croisement ZDH-ZNIEFF de type 1 qui est le seul point faisant encore débat. Mais il réaffirme que la discussion doit être un préalable.

Mme RALLI indique avoir bien compris qu'un observatoire serait mis en place. Elle souhaiterait cependant que soit précisé un objectif chiffré de diminution des extractions des granulats alluvionnaires, pour permettre l'observation.

M. DEMAGNY lui répond qu'il existe un objectif de tonnage sur une période de 10 ans en baisse par rapport aux 10 années précédentes, comme indiqué en annexe 7.

M. CARON confirme qu'un travail devra être mené sur l'observatoire pour définir les indicateurs et aborder la question des objectifs chiffrés.

M. CASTEL le remercie pour la notion d'équilibre des usages évoquée à propos de la vallée de la Bresle et la volonté d'avoir une stratégie propre à la Picardie. Il ne souhaite pas opposer économie et environnement mais rappelle que si la vallée de la Bresle passait entièrement en zone rouge cela contredirait la recherche d'équilibre. Il sera attentif à cette discussion.

M. HIRSCH se dit prêt, à regarder les cartes, si l'on sort du postulat ZNIEFF plus ZDH égale zone rouge.

M. CARON se dit prêt à une discussion précise avec des exceptions, si l'UNICEM sort d'une position de principe qui refuse d'entendre parler de ZNIEFF et ZDH. Il dit être prêt, dès à présent, à la discussion, dans la mesure où il dispose des cartes. En s'appuyant sur des éléments objectifs, il répète que des exceptions seraient possibles, après étude et validation en COPIL.

M. MORTIER relève que certains pourraient penser que ce qui est placé en zone rouge serait définitivement perdu. Or, il s'agit de réserves dont l'intérêt peut évoluer en fonction de la conjoncture.

M. CHOUVET (société CHOUVET) se demande comment agiront les exploitants une fois que le schéma des carrières arrivera à son terme.

M. CARON répond qu'une nouvelle discussion du même type devra alors être engagée.

M. CHOUVET considère que cela peut également être interprété comme la programmation d'une mort annoncée.

M. CARON le conteste, rappelant que l'objectif n'est pas que l'écologie s'impose mais que les trois piliers du développement durable progressent de façon équilibrée, il estime que, dans le futur, ce schéma de pensée sera encore plus prégnant.

M. MATON précise que les estimations de volumes géologiques sont liées à la connaissance de la géologie obtenue via les données de sondages du sous-sol. Dans certains secteurs, l'information est précise, mais plus approximative dans d'autres. La géologie reste une science naturaliste, même si la connaissance s'améliore au cours du temps. Il rappelle aussi que l'exploitant réalise, avant de décider d'engager un projet, des sondages géologiques dans le secteur ciblé.

M. VEILLERETTE estime que des éclaircissements devront être apportés sur certains points. Il ajoute que personne n'a accusé les carrières d'être à l'origine de la perte de biodiversité. Il revendique avoir évoqué ce sujet qui constitue un réel enjeu à prendre en compte. Concernant l'activité économique, il rappelle que la Région intervient pour soutenir l'activité agricole, dans la mesure de ses moyens.

Enfin, il souhaitait des précisions au point 7.3 concernant la compatibilité avec les objectifs de protection du milieu.

M. HUCHER rappelle qu'un dossier de carrière représente 5 à 10 ans de procédure, si aucune embûche n'entrave son cheminement. Le schéma des carrières rédigé aujourd'hui vaudra pour les 10 prochaines années. Il sera applicable très prochainement. Or, les 1,6 millions de tonnes de pertes de production sur l'Oise doivent être compensés dès aujourd'hui et pas dans 10 ans. La profession ne vise pas les 10 prochaines années mais investit à un horizon plus avancé. En un sens, ce schéma ne coïncide pas assez, selon lui, à la problématique de la profession.

M. CARON propose une nouvelle réunion fin septembre, pour revenir sur les points soulevés et intégrer les suggestions de rédaction des différents participants. Il se dit prêt à d'autres rencontres, d'ici là, sur les points de difficulté. Sera également abordé, lors de la prochaine réunion, le travail d'évaluation environnementale conduite par le CETE Nord Picardie, ce qui permettra d'avancer plus rapidement à l'échelle départementale. L'échéance de retour des remarques est fixée à la fin août.

M. HUCHER trouve ambitieuse l'échéance de la fin septembre.

M. CARON propose donc plutôt la fin octobre pour la nouvelle réunion mais confirme la fin août pour le retour des remarques.

Mme RALLI souhaiterait recevoir des éléments concernant les modalités de suivi du schéma avant le prochain COPIL, pour aborder ce sujet avec les éléments concrets.

M. CARON le note, notamment concernant l'observatoire. Il ajoute qu'une solution technique sera trouvée pour faciliter l'accès aux cartes. Il remercie tous les participants.